



# Accord de distribution Medisol BV

## Index

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Accord de distribution</b> .....	<b>3</b>
Les parties du contrat .....	3
Attentes du contrat .....	3
Début et connexion .....	3
Newsletter et publicité .....	3
Points chocs.....	4
Règlement sur les dispositifs médicaux 2017/745 (MDR) .....	4
Paiement .....	5
Termes et conditions.....	5
Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) .....	5
Politique anti-corruption .....	5
<b>Formulaire d'inscription</b> .....	<b>7</b>



# Introduction

Cher client,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à Medisol ! En tant que revendeur, vous pouvez utiliser notre large gamme de services, tels que ;

- Livraison gratuite pour les commandes passées en ligne
- Plus de 90% de nos produits disponibles en stock
- Livraison rapide : Commandé avant 15h00 les jours ouvrables, signifie expédition le jour même !
- Livraison suivie via UPS
- La possibilité d'étendre les délais de paiement après avoir prouvé une sécurité financière.
- Une trousse de secours DefiSign et autocollant DAE gratuits à l'achat de chaque DAE
- Des points de fidélité «chocs» pour encore plus de réduction
- La possibilité de commander avec livraison directe chez votre client (en emballage neutre)

Pour commencer notre coopération, nous vous demandons de lire, compléter et signer le contrat de distribution et le formulaire d'inscription. Les documents peuvent être retournés à [quality@medisolinternational.com](mailto:quality@medisolinternational.com).

Nous sommes ravis d'élargir notre réseau de revendeurs grâce à notre partenariat et espérons un retour rapide de votre part. Ensemble, nous pouvons continuer à des vies !

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter !

Cordialement,



**Pieter Joziase**  
CEO - Medisol BV

# Accord de distribution

## Les parties du contrat

1. Medisol BV représenté légalement par Pieter Joziassse, CEO, ci-après dénommé le «fournisseur» ou «nous»

Et

2. .... représenté légalement par .....,  
....., ci-après dénommé le «revendeur» ou «vous»

## Attentes du contrat

Cet accord de distribution est le reflet des attentes de coopération entre le fournisseur et son revendeur. Les deux parties entrent en coopération pour atteindre des objectifs mutuels et individuels. Le fournisseur vise à développer une relation de confiance. La relation est basée sur la collaboration et la croissance. Cela sera évalué et discuté annuellement entre les deux parties. La relation offrira les avantages suivants au revendeur ;

- Prix compétitifs
- Points de fidélités (chocs)
- Vendre sous le nom de votre entreprise
- Ventes de grandes marques
- Une grande disponibilité des stocks
- Envoi suivi via UPS
- Livraison gratuite pour les commandes passées en ligne
- Possibilité de fournir des DAE avec contrat de maintenance
- Livraison rapide
- La possibilité de commander avec livraison chez votre client
- Une trousse de secours DefiSign + un autocollant DAE gratuits à l'achat d'un DAE
- Conseil d'expert sur les produits et développements sur la réanimation

## Début et connexion

Le fournisseur considère qu'une évaluation initiale et périodique complète du revendeur n'est pas nécessaire. Une évaluation annuelle et une discussion sur la collaboration et la croissance sont souhaitées. Nous vous demandons de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de remettre les documents demandés lors de la signature de ce document.

Dès que ce document sera signé, nous créerons un compte revendeur. Vous pourrez alors vous connecter via notre boutique en ligne. Une fois connecté, vous pouvez immédiatement consulter les tarifs pour revendeurs ! Si nécessaire, vous pouvez modifier vos coordonnées et changer votre mot de passe.

## Newsletter et publicité

Lorsque vous vous inscrivez en tant que revendeur, vous serez automatiquement inscrit à notre newsletter. Avec la newsletter, nous vous tenons informé des derniers développements, promotions et événements. Si vous ne souhaitez pas recevoir de newsletter, vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Le revendeur peut recevoir du matériel marketing dans les commandes qui sont envoyées à son adresse. En cas de livraison directe chez ses clients, aucun matériel marketing ne sera ajouté à la commande. Les commandes en livraison directe de nos revendeurs sont traitées de façon discrète et rien n'y peut nous être retracé directement.

## Points chocs

En plus de nos tarifs revendeurs attractifs, à chaque commande en ligne vous économisez automatiquement des points de fidélité revendeurs : Chocs ! Pour chaque euro dépensé, vous recevrez 1 point choc sur votre compte. Tous les 100 chocs valent 1€. Les points chocs collectés peuvent être échangés lors de la prochaine commande. Vous pouvez également les garder et utiliser ultérieurement. Ils sont valables un an.

## Règlement sur les dispositifs médicaux 2017/745 (MDR)

La législation MDR entrera en vigueur le 26 mai 2021. Cela entraîne des obligations pour le fournisseur et le revendeur. Ci-dessous, les attentes et obligations des deux parties sont identifiées.

Le fournisseur vérifie et prend en charge les éléments suivants :

- Le marquage CE et un code d'identification unique (code UDI) se trouvent sur le produit.
- La déclaration de conformité UE a été établie.
- Les instructions d'utilisation sont incluses et l'étiquetage est correct.
- Le fournisseur auquel il achète le produit répond aux exigences.
- Le fournisseur peut tester si les produits répondent à ces exigences par échantillonnage.
- La mise en place d'un système d'enregistrement des plaintes.
- La transmission de tous les plaintes et rapports sur les appareils au fabricant. Ceci s'applique également aux produits retirés du marché.
- La transmission des informations aux autorités compétentes en cas de soupçon qu'un appareil ne répond pas à toutes les exigences.
- Mise en place d'un système de management de la qualité.
- Assurer la traçabilité grâce à l'enregistrement des codes d'identification uniques (code UDI), des numéros d'enregistrement (code UDI-DI) et des numéros de lot (code UDI-PI) à la réception et à la livraison.
- Vue d'ensemble du transport et du stockage.

Le revendeur peut choisir entre la livraison directe (sans frais supplémentaires) et à sa propre adresse. Nous prenons en charge l'expédition de vos commandes à vos clients et ferons le nécessaire pour garantir la traçabilité dans le cadre du MDR.

Lorsque le revendeur choisit de faire livrer ses commandes à sa propre adresse, il doit s'assurer qu'il se conforme aux directives MDR. Dans ce cas, le revendeur doit s'assurer de :

- Mettre en place un enregistrement des plaintes.
- Transmettre les plaintes et rapports sur les appareils au fournisseur. Cela s'applique également aux produits retirés du marché.
- Mettre en place un système de gestion de la qualité.
- Assurer la traçabilité grâce à l'enregistrement des codes d'identification uniques (code UDI), des numéros d'enregistrement (code UDI-DI) et des numéros de lot (code UDI-PI) à la réception et à la livraison.

Lorsque le revendeur choisit de passer ses commandes auprès du fournisseur avec une livraison directe, le fournisseur prend en charge la plupart de ces tâches. Dans ce cas, le revendeur doit uniquement transmettre les plaintes et les rapports sur les appareils au fournisseur.

## **Paiement**

Au début de la coopération, le revendeur devra payer les 3 premières commandes à l'avance. Par la suite, il sera possible de discuter des modalités de paiement pour les futures transactions. Le revendeur peut alors avoir la possibilité de payer avec un délai de paiement de 30 jours et de passer des commandes avec un crédit jusqu'à € 3000,00. Tout (autre) accord conclu concernant les modalités de paiement sera confirmé par e-mail. Veuillez noter que nous avons une politique de paiement stricte. Si les paiements ne sont pas effectués à temps, vous risquez d'être exclu de l'accord de 30 jours et nous vous demanderons un pré-paiement pour vos commandes. Un paiement et une croissance appropriés peuvent être récompensés par de meilleures conditions.

**Réserve de propriété : Tant que le client n'a pas effectué le paiement intégral de la totalité du montant convenu, toutes les marchandises commandées restent la propriété du fournisseur.**

## **Termes et conditions**

Les conditions générales peuvent être trouvées sur le site Web ou lors l'enregistrement de la commande. Lors de la signature du contrat de distribution, vous signez d'accepter les termes et conditions.

## **Règlement général européen sur la protection des données (RGPD)**

Nous prenons la confidentialité de nos clients très au sérieux. Les détails personnels, d'ordre financiers ou autres de nos revendeurs ou de leurs clients ne seront jamais vendus, divulgués ou utilisés à des fins de marketing ou à d'autres fins sans connaissance préalable et consentement écrit.

## **Politique anti-corruption**

Le fournisseur s'engage à adopter un comportement légal et éthique et s'abstient de tout ce qui pourrait nuire à ses intérêts, à ses partenaires, à ses clients ou à l'industrie internationale de la réanimation. Pour éviter la corruption, lors de la signature de cet accord, le fournisseur et le revendeur déclarent tous deux :

- Être conscient, obéir et appliquer toutes les lois applicables contre les pots-de-vin et la corruption. Ceci est également conforme aux lois internationales telles que le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis et le UK Bribery Act 2010.
- Ne jamais participer à aucune forme de corruption, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.
- Ne jamais offrir, effectuer ou autoriser un paiement incorrect.
- Ne jamais essayer de persuader un individu ou un agent local / étranger d'agir illégalement.
- Ne jamais offrir ou offrir de cadeau ou d'hospitalité à un employé, un fonctionnaire ou un représentant s'il y a une attente ou une implication pour une faveur en retour.
- Ne jamais accepter un cadeau d'un partenaire commercial s'il y a une suggestion qu'un retour est attendu ou implicite.
- Ne jamais faciliter les paiements pour obtenir un service particulier que la personne en question n'est normalement pas autorisée à effectuer.
- Ne jamais ignorer ou omettre d'indiquer toute indication de paiement incorrect aux autorités compétentes.
- Ne jamais amener ou aider une autre personne à enfreindre une loi ou une règle applicable.

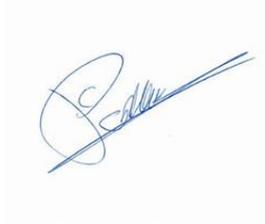
**Pour approbation**

Date :

Date :

Signature fournisseur :

Signature revendeur :



# Formulaire d'inscription



## Informations entreprise

Nom entreprise :.....  
Adresse :.....  
Code postal et ville :.....  
Téléphone :.....  
Adresse E-mail :.....  
Site internet :.....  
Numéro Siret :.....  
Numéro TVA :.....  
Nom et lieu Banque :.....  
Numéro de compte :.....

## Informations personnelles

Nom et Prénom :.....  
Fonction :.....  
Adresse :.....  
Code postal et ville :.....  
Téléphone :.....  
Adresse e-mail :.....

## Documents demandés

Auriez-vous la gentillesse d'envoyer ce qui suit ?

- Une copie de l'enregistrement auprès de la Chambre de commerce ou d'un organisme gouvernemental similaire du pays concerné. Le document doit montrer que l'adresse de livraison des commandes est la même que l'adresse professionnelle de l'organisation.
- Une copie de votre certificat d'instructeur (uniquement pour les agences de formation).
- Une copie signée du contrat de distribution.